

Au Conseil Intercommunal

**PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION AJERCO N° 2/2026 –
Préavis complémentaire au budget 2026**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

Afin de répondre à l'évolution des dynamiques familiales et professionnelles de la population des communes du réseau, les structures d'accueil de jour *AJERCO* évoluent pour garantir un environnement sécurisé et éducatif aux jeunes enfants. Dans ce contexte et celui d'une demande de mise en conformité du SCAJE formulée lors d'une visite de surveillance réalisée le 23.02.2024, la garderie *La Chenaille* a bénéficié d'importants travaux de remise en état en 2025, tels que la rénovation des espaces de vie, le rafraîchissement de la peinture ou l'aménagement de locaux pour le personnel.

II. Travaux

Les travaux conséquents prévus en 2025 ont pu être conduits avec succès tel que le confirme le SCAJE dans son rapport d'inspection produit à l'issue d'une visite de surveillance réalisée le 30.09.2025. Néanmoins, deux aménagements subsistent :

- la sécurisation des vitrages, faisant l'objet d'une non-conformité du SCAJE selon l'article 20 des *Directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants*, afin d'éviter, qu'en cas de bris, des éclats dangereux ne s'éparpillent. **Ces travaux, qui comprennent la pose d'un film sur les 60.80 mètres carrés de vitrage, sont devisés à CHF 7'957.80.- TTC.**
- la pose d'un revêtement en tartan EPDM dans la cour extérieure. Cette installation permettra une utilisation sécurisée de cet espace extérieur. **69 mètres carrés de tartan sont devisés à CHF 21'867.55.- TTC.** Ce montant avait été budgété en 2025 par validation politique (préavis n°2/2025), mais n'a pas été dépensé car les travaux n'ont pas été réalisés pour des raisons météorologiques.

Selon la planification prévisionnelle, ces travaux seront réalisés durant la fermeture estivale de la structure de 3 semaines, entre le 13 et le 31 juillet 2026.

III. Aspects financiers

Lors de sa séance du 26.02.2026, le Comité de Direction d'AJERCO a validé le coût des travaux susmentionnés pour un montant de CHF 29'825.35.- et la prise en charge de ce montant par AJERCO.

Le Comité de Direction d'AJERCO recommande au Conseil Intercommunal d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL D'AJERCO

- ♦ Vu le préavis n° 2/2026 concernant la demande de budget complémentaire au budget ;
- ♦ Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de Gestion et Finances chargée d'étudier ce préavis ;
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accorder les budgets complémentaires de :

- CHF 7'957.80.- TTC pour la mise en conformité SCAJE des vitrages
- CHF 21'867.55.- TTC pour la pose d'un tartan EPDM en cours extérieure

dans la garderie *La Chenaille* sise à Penthalaz

- par un prélèvement au fonds de réserve « accueil de jour des enfants » AJERCO.

Adopté par le Comité de Direction d'AJERCO dans sa séance du 26.02.2026.

Au nom du Comité de Direction d'AJERCO

Yves Jauner



Président

Sandy Vigna



Secrétaire